

Compte rendu de la réunion plénière du Conseil Citoyen du 9 mars 2016

Trois collèges étaient représentés, à l'exception du collège "Développement économique et développement durable" (aucun membre présent).

Un tour de table a permis à chaque collège de présenter son travail d'une part sur la saisine "civisme/incivilités : mieux vivre ensemble", et d'autre part sur le thème de son collège.

La saisine

- Constat : la réflexion porte sur le besoin de différencier les actes d'incivilités de ceux qualifiés de vandalisme .

Il nous semble judicieux de communiquer selon 3 axes :

- Sensibilisation : réalisation et diffusion le plus largement possible d'une charte du citoyen, guide du bien vivre ensemble avec des messages forts et faciles à mémoriser portant sur quelques points essentiels, déjections canines, respect de la propreté, circulation, dégradations ... Cette charte pourra être distribuée largement, chez les commerçants, dans les établissements publics etc... et à chaque occasion favorable.

- Information : nécessité d'une médiation privée, associative ou communale qui soit un relais sur le terrain avec la mairie en ciblant une présence sur les lieux les plus sujets aux incivilités. Ponctuellement aller au devant de la population et distribuer la charte, des sacs poubelles, et à crottes de chien..

- Communication et sanction : communiquer sur le coût des incivilités et dégradations pour le contribuable, et informer sur les sanctions encourues en faisant référence à des arrêtés municipaux pris pour la circonstance, ou déjà existants.

Les collèges restent mobilisés pour la réalisation éventuelle de la maquette de la charte.

En pièces jointes le travail de chaque collège et des propositions pour rédiger la charte.

Collège Vie associative et Animation de la ville
Compte rendu du travail de réflexion sur la saisine 2015-01 civisme/incivilités

Avant d'entamer notre travail de réflexion, il nous a semblé utile de nous interroger sur ce que représente le « Bien vivre ensemble ». Digne les Bains est reconnue pour la qualité de vie qu'elle peut offrir, même si les conditions d'emplois et de développement économique font défaut pour y susciter un accroissement de sa population.

En France en général, l'attractivité commerciale des centres-villes continue de se dégrader, et notre ville n'échappe pas à la règle. Aujourd'hui, la mesure du « cadre de vie » repose donc sur des aspects plus qualitatifs, de propreté, de qualité des espaces extérieurs, de proximité des services et d'amélioration du sentiment de sécurité.

Sans être soumis aux problématiques des grands centres urbains, deux types de comportements dégradent la qualité de notre quotidien Dignois. Des problèmes qui pourraient sembler bénins, mais dont la persistance participe à l'exaspération des habitants.

1/ Constat

D'une part les actes d'incivilité sont encore trop nombreux. Ils sont nuisibles pour tous, et donnent une mauvaise image de la ville à vocation touristique :

- Circulation des vélos sur les trottoirs qui mettent en danger la sécurité des piétons
- Déchets jetés sur la voie publique malgré les poubelles sur place, elles mêmes cassées. Des sites deviennent des dépôts d'ordures.
- Encombrants laissés sur la voie publique
- Déjections canines et chiens laissés sans surveillance
- Jets de mégots sur la voie publique
- Le manque d'entretien de certains habitats aux abords de leur propriété.

D'autre part, des actes de vandalisme et des dégradations troublent la tranquillité des habitants, et participent au sentiment d'insécurité :

- Espaces verts, plantes et fleurs volées, arrosages automatiques volés ou cassés
- Vols de décorations de Noël
- Clôtures en bois, cassées et même volées
- Tags et graffitis sur les abris bus, vitres cassées...

Ces actes sont devenus banals pour leurs auteurs qui n'encourent aucune sanction. Ils n'ont pas toujours conscience des conséquences de leurs actes pour la société et l'environnement.

2/ Comment promouvoir le civisme et la citoyenneté

Repli sur soi, défiance et individualisme, complètent une méconnaissance générale des bons usages. Pour lutter contre les incivilités, il est important de convaincre et de faire adhérer chaque citoyen.

La propreté c'est l'affaire de tous : chacun est un acteur essentiel du cadre de vie dans sa cité. Faire comprendre que prévenir les incivilités permet aussi de prévenir d'autres actes de vandalisme : vivre dans un environnement délabré incite à commettre plus d'actes de vandalisme.

3/ L'importance de la communication

Il paraît important d'informer les habitants de ce que représente les incivilités et le vandalisme, en terme de :

- Volume de nuisances (mégots, poubelles à ramasser, ...)
- Nombre d'heures supplémentaires de travail nécessaire au nettoyage et réparations
- Le coût total pour la collectivité et ce que cela représente par habitant

Dans un deuxième temps, informer sur les dispositifs mis à disposition, afin d'encourager l'écocitoyenneté. Stigmatiser les mauvais comportements qui perturbent et entravent l'action des services municipaux. Rappeler que le citoyen a certes de droits, mais qu'il a aussi des devoirs.

- Prendre des arrêtés municipaux portant sur l'obligation de ramassage des déchets canins sur la voie publique, l'interdiction de jeter des mégots sur la voie publique, ...
- Établir un barème de contraventions

Au travers des comités de quartier :

- Communiquer et prévenir des sanctions encourues, avant de les appliquer.

4/ Des moyens à mettre en place

A l'image du domaine de la sécurité routière, les règles du bien vivre ensemble doivent être implicitement précisées.

- Par la création d'une charte de la citoyenneté (10 règles essentielles), qui pourrait en être la base. Mise en ligne sur le site de la mairie.
- Distribution de la charte sur le marché, dans les écoles, avec un affichage informatif sur les camions de ramassage des ordures, et les panneaux de ville.
- Création d'un poste de médiateur missionné spécifiquement, qui pourrait être l'objet d'un contrat de service civique
- Recherche de partenaires tels que le tissu associatif, l'éducation nationale, les comités de quartier, les autres acteurs de l'environnement

En appui, organisation possible d'animations spécifiques :

- Distribution de cendriers de poche. Mise en place de cendriers extérieurs pour les établissements recevant du public
- Remise de sacs poubelles, sacs crottes de chien...
- actions en milieu scolaire au moyen d'un "kit" éducatif

Les pouvoirs de police du maire en matière de déchets sont étendus :

Au niveau répressif, la police municipale doit être fortement mobilisée pour prévenir et appliquer les sanctions en cas d'infraction aux arrêtés de police.

« L'identification des contrevenants peut être réalisée à l'aide de documents contenus dans leurs sacs d'ordures ménagères, ainsi que cela a été jugé par la cour d'appel d'Agen, dans un arrêt du 9 janvier 1997. Les agents de police municipale, chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire en vertu de l'article L 2212-5 du code général des collectivités territoriales, peuvent donc examiner les sacs d'ordures ménagères qui seraient abandonnés sur la voie publique en violation d'un arrêté de police municipale. Ces agents sont tenus à l'obligation de discrétion professionnelle pour toutes les informations concernant la vie privée des déposants que l'examen des sacs pourrait mettre à jour ».

Des moyens complémentaires ont été évoqués :

- Vidéo surveillance
- Service de fourrière animale

5/ Conclusion :

Sensibiliser. infonner. sanctionner et communiquer

Ce pourrait être la conclusion de ce travail :

En priorité rédiger et diffuser une charte du citoyen en 10 règles

Élaborer des messages forts et faciles à mémoriser

Responsabiliser plutôt que culpabiliser.

Prendre les arrêtés municipaux nécessaires et sanctionner les contrevenants récidivistes

Enfin, il nous est apparu important de communiquer sur les avancées et les résultats obtenus, au travers du Digne Mag par exemple, pour que le lien d'implication reste pérenne.

Digne les Bains le 28 janvier 2016

Charte du Digne citoyen

A DIGNE TOUT EST POSSIBLE

Je contribue au mieux vivre ensemble à Digne les Bains

Je me sens bien à Digne les Bains

Je connais ma ville ,je recherche et partage l'information relative aux activités , loisirs ,lieux de visites et de culture , divers établissements publics et privés ,patrimoine, lieux de rencontres comme les associations, commerces ...Je contribue à l'accueil du *touriste ou nouvel arrivant* .

J'aime que ma ville soit propre

Je promène mon toutou dans les lieux dédiés ,je veille à la propreté après son passage ,je cherche la poubelle la plus proche pour jeter ,mégots ,papiers ,déchets divers..

Je contribue à l'attrait de ma ville

Je respecte le travail- des jardiniers qui plantent de belles fleurs

-de ceux qui décorent pour les fêtes (illuminations)

Je respecte le matériel mis à disposition -mobilier urbain -abris bus

Je respecte les lieux et biens publics ou privés :Cimetières Façades ou devantures (pas de tag)_

JE SAIS QUE TOUTE DEGRADATION A UN COUT IMPORTANT POUR LE CONTRIBUABLE

Je suis un marcheur ,conducteur ou cycliste citoyen .

Je respecte le code de la route à pieds ,en vélo ou en voiture et je montre à mes enfants :

-que l'on traverse aux passages piétons ,

-que l'on signale sa présence (avertisseur, clignotant)

-que l'on est toujours courtois

-que l'on stationne aux emplacements dédiés (j'en connais et en applique la réglementation)

Je suis respectueux des autres ,je signale les incivilités.

C' EST A CHACUN DE LE FAIRE DONC JE LE FAIS

Groupe lien social

Composition des présents : Garnier Pierre ;
Hennegrave Jacqueline ;
Hubert, Claude ;
Laboure!, Christiane ;
Marquot, Chantal ;
Ughetto, Patricia.

Il a tenu 4 réunions : 6 octobre, 10 novembre 2015, 15 janvier, 10 février 2016.
Prochaines réunions : 18 mars et 20 avril à 18 heures.

Il a obtenu deux rendez-vous : - 9 novembre 2015 avec Mme Bachelard, responsable de la police municipale ;
- 12 janvier 2016 avec Mr Aymes, maire-adjoint délégué aux sports, à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique.

Réunion du 6 octobre

- *- A partir de la saisine : interroger la police municipale, Claude Hubert va prendre rendez-vous avec Mme Bachelard, directrice de la PM, premier constat : le lobby des commerçants est très fort.
- *- Besoin de connaître les référents des comités de quartiers, les rôles des C,Q, les animations qu'ils initient.
- *- Besoin de connaître les besoins sociaux, Pierre Garnier va prendre rendez-vous avec La directrice du CCAS et Gérard Esmiol.
- *- Instaurer des journées portes ouvertes en mairie selon une fréquence régulière.
- *- Problème de communication.

Réunion du 10 novembre

- *- Patricia a distribué la liste des référents des 13 quartiers de la ville, liste disponible sur le site de la mairie.
- *- Claude a distribué les compte rendu de sa rencontre avec Mme Bachelard.
Constat :
« Effectivement des incivilités sont commises : crottes de chien, chiens vagabondant sur la voie publique, vélos circulant sur les trottoirs, tags, ordures déposées hors des poubelles, les épaves, saleté générale de la ville...
CE qui en voie d'être résolu :

Le problème du stationnement est en voie de résolution avec le zone bleue (mais il n'y a pas assez de fonctionnaire pour veiller au respect de la durée de stationnement} et le stationnement à prix réduit (50 centimes pour un demi journée place du Tampinet?). Le problème des chiens dangereux a aussi été traité avec succès (policiers formés et équipés pour cela).

Ce qui n'empêche pas que le propriétaire du café de la place Victor Hugo continue à braver les mises en garde (le chien a même éclaboussé les officiels en sautant dans la fontaine lors d'un cérémonie sur la place...).

La police municipale ne peut pas grand chose:

- manque d'effectifs (8 policiers}

- manque de dénonciation des auteurs de trouble (elle attend beaucoup de ces dénonciations sans délais}

- déliquescence de la société et de la citoyenneté (elle insiste beaucoup sur ce point avec des détails sur ce que subissent les enseignants par exemple}

- la police municipale ne peut pas mettre d'amendes pour les crottes de chien : il faut faire dresser un PV par la Police Nationale.

Il a insisté sur le fait que la tendance pouvait être inversée, en particulier si les associations, les élus et les autorités travaillent ensemble.

Il a testé l'idée à titre d'exemple que des représentants de la police participent à une action comme une fête citoyenne. Pas question. Trop risqué pour eux (ils sont régulièrement agressés).

Par contre elle serait d'accord pour participer elle même à une de nos réunions.

Elle a évoqué un projet de citoyens vigilants. Nous pourrions en discuter. «

*- *A propos de fa saisine* : nous avons constaté un gros problèmes d'information des citoyens-ennes au sujet du tri des déchets, de la récupération des encombrants et de l'accès à la déchetterie. Nous avons listé 6 points principaux à intégrer, sous forme de fiches, dans un futur « guide du bien vivre ensemble » regroupant les règles de civilité à l'usage des dignoises et des dignois, à l'exemple de celui de Saint Nazaire, signalé par Claude.

1-poubelles : affichage en gros caractères de leur usage (verre, plastique...}

2 - encombrants : affichage sur les poubelles du numéro de téléphone utile

3 - déjections canines : doggy bags ? Pancarte humoristique ?

4 – partage des trottoirs entre piétons et cyclistes ?

5 - accessibilité des trottoirs et services publics aux personnes âgées, handicapées, aux poussettes

6 – respect du matériel urbains : bancs, panneaux d'affichage.

Pour l'information des usagers, nous suggérons l'affichage sur les poubelles, chez les boulangers, à l'ESPE, dans les salles d'attente des professionnels de santé libéraux, chez les coiffeurs ... par l'information par le biais des comités de quartier.

Autre suggestion : constituer des patrouilles de jeunes volontaires du service civique.

* - Nous constatons également une grosse lacune au niveau de l'information sur les services sociaux à disposition des personnes sur le territoire de la commune .

Réunion du 15 janvier 2016

Compte rendu du rendez-vous avec Mr Aymes (le 12/01/1016)

Etre exemplaires. Envoi d'une lettre recommandée, poubelles pleines et cassées. Bd.

Gassendi : dimanche matin sacs alignés.

- Containers : CCABV : panneaux informatifs sur certains endroits mais pas partout ? formation SIDEVOM chez les écoliers.

- Policiers invités à parler avec les commerçants, dialogue à améliorer. Tampinet : 4 euros/jour, rapport des amendes = 200 000 euros,

- distribuer les documents sur le tri : le refaire. Par qui distribuer (autre que la poste) ? associations ou comités de quartier ?

Vieille ville : cas sociaux, difficiles à mobiliser, enquête

Ne pas négliger l'information par internet.

- Signaler les pistes cyclables, mais partagées avec les piétons. Réunion sur la pratique du cyclisme à Digne, Actions prévention routière ?

- déjections canines : rappeler le montant de l'amende sur les panneaux devant les distributeurs de sacs.

- Eau : lettre administrative agressive impose un compteur collectif en plus des compteurs individuels.

*- *Analyse des besoins sociaux (ABS) de la ville de Digne :*

Pierre Garnier se charge de contacter Gérard Esmiol, maire-adjoint, pour obtenir le rapport de cette analyse afin que nous en prenions connaissance.

*- *Diversité culturelle :*

Les échanges ont ensuite porté sur le thème de la diversité culturelle au sein de la cité.

- Le Secours catholique reçoit beaucoup de familles arméniennes.

- Le Centre d'Accueil des demandeurs d'asile (CADA) a une capacité de 50 places.

Constat : il n'y a pas d'affrontements entre les communautés mais aussi très peu de rencontres entre elles.

- il faut recenser ce qui existe à Digne en ce domaine : fête des voisins, collectif "bien vivre ensemble", Réseau Education sans frontières (RESF), fête des Turcs....

- Favoriser la mixité sociale par des rencontres entre les différentes communautés sans encourager le communautarisme, et ceci, en se rendant dans les lieux où les gens ont tendance à se replier sur eux-mêmes, ex : développer, valoriser la fête des voisins.

Patricia a propos de la diversité culturelle.

La diversité culturelle est une richesse pour la ville, de nombreuses associations oeuvrent afin d'aider, de promouvoir et de faire se rencontrer les différentes cultures.

Il est nécessaire de favoriser le "faire ensemble", en initiant des moments de rencontre, en effet chaque citoyen est une ressource en faisant appel à sa créativité et à sa capacité d'action : des exemples concrets :

- la plantation des arbustes sur la place paradis, en décembre, et la fête des voisins, en juin, qui

ont réuni les habitants de la rue et notamment les résidents du foyer Benoît Labre qui sont dans une grande précarité,

- le 17 décembre, le collectif "bien vivre ensemble" (créé après les attentats de janvier 2015, à l'initiative de diverses associations) a organisé la troisième rencontre festive interculturelle à l'Hermitage : musique, expo, lieu d'expression et d'échange où chacun emmène un mets à déguster. Ces rencontres réunissent de plus en plus de personnes de différents horizons dans la convivialité, le partage, la solidarité,

- la fête des jardins au Pigeonnier organisée, dans le cadre de « cité solidaire en mai », par l'asso. "à fleur de pierre",

- liens intergénérationnels à partir de moments ludiques entre collégiens et résidents immigrés,

- il existe bien d'autres actions dans la ville qui créent du lien entre les gens de divers horizons

Réunion du 10 février 2015

- Chantal nous fait part de la rencontre du Club lecture, le 4 février 2016, à la médiathèque, sur le thème de la littérature turque, il a rassemblé une trentaine de personnes. La communauté turque était composée essentiellement de femmes intéressées par l'intermédiaire de la gastronomie, les hommes sont restés en retrait. Il s'est agi d'une rencontre interculturelle et intergénérationnelle qu'il est important de multiplier et de participer en tant que CdC pour être exemplaire.

- Un grand nombre d'associations, dans la ville, qui ne travaillent pas trop ensemble malgré des activités similaires, ex : pôle social ; les bénévoles dépensent beaucoup d'énergie en ordre dispersé, ces actions mériteraient d'être mutualisées et coordonnées.

- Politique de la ville. Le contrat de ville 2015 à 2020 est un dispositif instauré par l'État qui bénéficie d'une enveloppe financière pour améliorer les conditions de vie des habitants du centre ancien et pigeonnier. Un conseil citoyen, qui sera force de proposition sur les projets à venir qui aura un droit de regard sur l'attribution des subventions aux porteurs de projets, est en cours de création. Le 26 mars un stand d'information se tiendra sur le marché.

- Claude : 4 étudiantes de l'IUT vont faire des interventions à partir de jeux sur la diversité culturelle dans les classes du collège Gassendi, au CFA et au Lycée Beau de Rochas. Animations qui vont permettre de faire toucher du doigt les préjugés culturels. Expérience à suivre.

- Evènement : « Cité solidaire en mai » qui se déroule chaque année et réunit plusieurs associations qui proposent de nombreuses animations ? Cette année : citoyenneté européenne.

Exposé des travaux du groupe « Qualité de vie à Digne-les-bains »

J'aimerais par ce rapide exposé vous faire sentir l'idée principale qui soutient notre travail et que nous souhaitons promouvoir auprès de la municipalité actuelle. Pour cela je tenais à vous dire le plaisir que nous avons à nous rencontrer chaque mois autour d'une réflexion sur notre ville. Non seulement nous sommes attachés à Digne, mais je pense que nous sommes surtout attachés au partage. Et ce partage n'est pas lié à une quelconque « identité »... Il n'y a pas plus de différence que les six personnes que nous sommes et qui pour la majorité ne sont pas nés ici. Je crois d'ailleurs que cette différence constitue la richesse de notre réflexion et que cette richesse est alimentée essentiellement par la curiosité et le respect .

Beaucoup d'exposés se font en trois parties, je respecterais cette forme qui est parfaite pour décrire notre travail.

En effet, nous ne manquons jamais de parler du « tout venant » de l'actualité dignoise . Nous indignons par exemple que l'entrée du musée promenade soit devenue payante, de réfléchir à l'implantation d'une annexe de l'office du tourisme sur la place Général De Gaulle ou encore d'organiser des visites des hauts lieux Dignois pour les scolaires.

Ces considérations constituent la première partie de l'exposé, que nous pourrions éditer sous forme de liste.

La deuxième partie est plus proche de la saisine sur les incivilités, il s'agit d'une réflexion sur les « raisons et les remèdes ». Nous essayons d'aborder à partir de nos diverses expériences et des littératures disponibles ce qui peut être à l'origine des incivilités : le manque d'éducation civique, la détresse psychologique, l'inculture, le manque de connaissance des richesses et ressources de la cité

L'apport des services sociaux au niveau du témoignage des A.S. et des divers intervenants ainsi que celui du C.C.A.S. au travers du panorama social de Digne-les-bains, auquel il faut ajouter celui du dispositif enseignant sont des outils qu'il faudrait mieux exploiter.

Les remèdes que nous avons repérés sont abondants dans notre ville, compte tenu du grand nombre d'associations, du dispositif préfectoral social, policier et éducatif et de l'ambiance plutôt paisible de notre cité qui reste à l'écart des voies principales de circulation (ne pas avoir d'accès autoroutier est ici une chance).

L'approche que nous avons choisie entre toutes ces possibilités est celle du lien. Le lien entre les personnes , mais aussi le lien avec la cité, et pourquoi pas du lien avec soi.

Nous avons la chance d'avoir dans le groupe une personne qui a mis en pratique nos idées, prouvant par là même leurs faisabilités et leurs intérêts, et c'est ce que j'appellerai la troisième partie de l'exposé.

En effet, Patricia est passée dans « le concret » en proposant aux riverains de la rue

Mère de Dieu de s'occuper des plates bandes de la place Paradis (placette qui servait à outrance pour le parking des voitures). Les services techniques de la mairie ont été mis à contribution pour les arbustes et autres végétaux, les quelques riverains motivés fournissant leur force de travail et leur enthousiasme, l'association « A fleur de pierre » fournissant les outils. Le résultat médiatisé par La Provence a été à la hauteur des attentes.

Les voitures n'empiètent plus sur les plates-bandes, la placette à une meilleure allure, devient plus attractive et les voisins se saluent, alors qu'ils ne le faisaient pas auparavant. De plus l'idée est lancée de continuer à faire vivre cet endroit (fêtes, repas, musique etc...) créant un authentique lieu de convivialité.

« Si c'est vrai que pour moi il y avait une forte motivation pour que les choses changent ce n'est que grâce à la mobilisation et à la participation "joyeuse" de chacun que le fleurissement et la fête des voisins ont pu prendre forme, et grâce aussi au soutien actif de la mairie. Il suffit peut être de peu de chose pour recréer du lien social et améliorer le cadre de vie mais il faut juste un peu d'énergie et beaucoup d'envie » Nous dit Patricia avec beaucoup de modestie.

L'échelle de cette action nous paraît tout à fait juste. Sa mise en œuvre ne nécessite pas de gros investissement, elle peut être rapprochée des comités de quartiers, et elle repose sur un nombre limité de personnes au départ.

Nous pensons que cette expérience illustre à merveille une des voies que l'on peut emprunter pour répondre à la saisine municipale, mais aussi à l'intitulé de notre groupe « Qualité de vie à Digne-les-bains ».

Ce bref exposé ne développe pas, bien sûr, toutes les idées et les pistes abordées par le groupe, mais nous sommes là pour essayer de vous répondre au mieux.

Christian Richebois

Recommandations pour réduire les incivilités

Nous proposons d'associer information, pédagogie et répression .

Concrètement nous recommandons:

Réalisation **d'un** guide donnant des conseils par rubrique. Le livret indiquera en outre les sanctions encourues. Ce guide sera largement distribué aux habitants, dans les lieux publics , les boîtes à lettre etc. Des stands installés au marché ou autres manifestations (fêtes de quartier...) permettront de dialoguer avec les habitants.

Il est recommandé aux autorités (services municipaux, police etc) de montrer l'exemple et de développer le dialogue avec les habitants, mais aussi d'appliquer les sanctions prévues.

Les services municipaux chercheront **-en** concertation avec les habitants - les aménagements facilitant le respect des règles: toilettes pour chien, hauteur adaptée des containers à ordures, pistes cyclables, aires de stationnement, rappel des informations sur site (ex: n° d'appel pour les encombrants).

Digne les bains,
9 mars 2016.

Collège Vie associative et Animation de la ville

Compte rendu de la réunion du 14 octobre 2015

L'objectif de cette première réunion était d'établir les priorités de travail à l'élaboration de propositions concrètes concernant la vie associative et l'animation de la ville.

Les raisons d'appréciation de la ville tiennent davantage à l'atmosphère et à l'ambiance qu'aux activités pratiquées. Ce qui est révélateur de l'importance de la dimension plaisir-émotion attachée à l'espace urbain. Les raisons d'insatisfaction portent quant à elles sur les aspects pratiques de la ville, et aussi sur le cadre (accueil de la population par exemple).

(Enquête Intérieur Tourisme 2008).

4 axes de réflexion ont d'ores et déjà été retenus :

1/ Quelles sont les attentes en matière d'animation de la ville ?

Toutes les enquêtes sur le sujet, démontrent que la promenade, la restauration et les commerces sont les activités les plus fréquemment pratiquées en ville, quel que soit le pays d'origine des touristes.

Le centre ville est plébiscité pour y venir en famille. L'attrait doit donc être aussi axé en direction des plus jeunes.

La mobilité, la propreté et la sécurité font partie des attentes prioritaires citoyennes.

Les commerces et leur complémentarité occupent une place fondamentale dans l'animation du centre-ville.

- Le « Pass visite », et le parcours de visite (lieux d'art ou de patrimoine, lieux de convivialité, patrimoine, architecture ...), permettent au touriste de se laisser « porter ».
- La carence hôtelière et de la restauration de catégorie supérieure, peu adaptés aux attentes de la clientèle du golf et du thermalisme de confort, reste un handicap pour le tourisme de longue durée.
- Il y a une attente concernant l'attractivité culturelle et la consommation "plaisir".
- A ce sujet, le marché étendu au boulevard Gassendi reste essentiel, et trois suggestions ont été faites :
 - Augmenter la durée dans le temps. Ne pas limiter aux simples deux mois d'été
 - Étendre le marché avec de nouveaux exposants sur la partie haute, "oubliée", du boulevard
 - Prévoir une animation musicale et ponctuellement un animateur d'ambiance.

2/ Comment identifier le cœur de ville ?

Le défi consiste à développer d'une part un espace de vie pour y maintenir et attirer les habitants, et d'autre part assurer un développement économique durable.

Le collège réfléchit sur le fait que toute personne arrivant dans la ville ait plaisir à investir son centre, tout en ayant envie de la découvrir dans son ensemble.

Le cœur de ville c'est la place du Général de Gaulle. Elle doit en devenir la référence.

Le manque de mobilier urbain, et en particulier de bancs pour donner envie d'y demeurer, est pointé du doigt.

Il y a trop d'activités excentrées et mal connues. Toutes les animations pourraient avoir comme point de départ la place, même si elles sont destinées à animer des quartiers éloignés. En terme d'animations, justement, les associations sportives pourraient investir régulièrement la place du général de Gaulle pour y faire des démonstrations et permettre de découvrir leurs activités.

- Les animations devraient se dérouler aussi le dimanche, pour inciter les commerces à rester

ouverts et Je public à se rendre dans le centre-ville, au lieu de le désert (ex. du Corso).
L'interrogation subsiste sur le "comment motiver les commerçants à étendre leurs jours et leurs horaires d'ouverture".

3/ Comment faire découvrir la ville ?

La réputation d'une ville est le principal moteur de motivation de visite.

L'office de tourisme à engagé de nombreux moyens d'information et de communication.

La question est de savoir qui les utilisent, comment, et où sont disponibles ces informations. Sont-elles suffisamment accessibles ? Ex : application smartphone.

La réflexion est aussi portée sur :

Le principe d'une complémentarité entre les différents supports d'activité proposés.

La matérialisation d'un chemin touristique balisé, qui au travers de la ville, permettrait au visiteur de la découvrir en famille, comme un jeu de piste.

Le centre ancien délaissé, reste essentiel au regard de l'attrait touristique. Celui de la rue de l'Hubac est inexistant. Façades et volets en mauvais état, locaux inoccupés.

Le collège suggère la possibilité dans un premier temps, de "tromper l'œil" sur les vitrines des commerces vides, et d'autoriser l'installation de commerces éphémères.

4/ Collecter la vie associative

Plusieurs pistes sont à l'étude :

Créer une maison des associations, un local où pourrait être tenue une permanence par thématiques.

Fédérer les ressources humaines et financières associatives, à la réalisation de projets.

Établir un calendrier des manifestations associatives, pour éviter une concurrence inutile.

Donner aux jeunes la possibilité d'engager des projets variés, culturels, musicaux ...

Offrir la possibilité aux représentants d'associations d'intégrer les réunions de travail du collège pour y faire valoir leurs propositions.

Le 14/10/2015